

Commission : Conseil des ministres de la Santé

Problématique : Pour un pacte éthique européen de la recherche sur le vivant, le génome et les modifications génétiques

Auteur : Roumanie

La Roumanie se trouve en Europe de l'Est, elle partage ses frontières avec l'Ukraine, la Moldavie, l'Hongrie, la Serbie, la Bulgarie, et débouche sur la Mer Noire.

La Roumanie est devenue un pays indépendant de l'Empire ottoman le 9 mai 1877 puis après avoir subi deux régimes totalitaristes, fasciste puis communiste-soviétique, retrouve un régime démocratique vers 1990. Le régime politique actuel du pays est une République semi-présidentielle dirigée par le premier ministre Florin Cîtu, chef du gouvernement depuis décembre 2020 et membre du PNL (Parti national libéral), parti libéral-conservateur. Le président du pays est Klaus Iohannis, chef d'Etat depuis décembre 2014. La Roumanie a rejoint l'Union Européenne en 2007 après avoir déposé sa candidature 12 ans auparavant, en 1995.

Certains facteurs comme la tardive adoption de systèmes démocratiques dans le pays suite à deux totalitarismes, l'influence assez importante de l'Eglise orthodoxe sur la population et le fait que la Roumanie est un pays majoritairement agriculteur, ont une importance sur le fait que le pays ne soit pas un des plus performants en matière de recherche et innovations.

Premièrement, la Roumanie a souvent eu, depuis 2007, un positionnement en faveur des OGM, cependant, elle n'en cultive plus depuis 2016. Ainsi, en 2007 s'effectue l'entrée en vigueur en Roumanie de la loi interdisant le soja GM (génétiquement modifié) suite à son entrée dans l'Union Européenne. De plus, la Roumanie a voté pour l'autorisation du maïs Mir604, et s'est abstenue en juillet 2007 sur la demande d'autoriser la pomme de terre Amflora.

Depuis 2015, chaque État membre de l'UE peut décider s'il souhaite autoriser ou non la culture d'OGM sur son territoire, or c'est en 2016 que la Roumanie décide de ne plus cultiver le maïs Mon 810 de Monsanto (maïs génétiquement modifié pour produire une toxine qui cible les insectes nuisibles du maïs : la pyrale et la sésamie), le seul OGM dont la culture est autorisée dans l'UE.

Deuxièmement, sur le sujet des PMA (procréation médicalement assistée), la Roumanie autorise la PMA mais uniquement pour des couples hétérosexuels, c'est-à-dire qu'elle reste interdite pour les femmes seules et les couples lesbiens. De plus, le pays est un des 10 à ne pas imposer d'âge limite. La Roumanie permet de plus le don d'ovocytes et sperme (gamètes) et accepte à la fois les dons provenant de donneurs anonymes et non anonymes. Elle autorise de même le don d'embryons. En 2016 la GPA (gestation pour autrui) n'était pas interdite en Roumanie.

De plus, la Roumanie interdit le clonage reproductif humain en ratifiant le protocole additionnel à la Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain ou Convention d'Oviedo, entrée en vigueur en 2001 en Roumanie. Celle-ci ratifie que les interventions sur le génome humain ne peuvent être entreprises qu'à des fins préventives, diagnostiques et thérapeutiques et seulement si elles n'entraînent pas de modification dans le génome de la descendance (article 13) et elle interdit la constitution d'embryons humains lorsqu'ils sont destinés à la recherche. La Roumanie a de même ratifié le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, entré en vigueur le 1er mars 2001, dont l'article premier prévoit qu'« Est interdite toute intervention ayant pour but de créer un être humain génétiquement identique à un autre être humain vivant ou mort ».

Le Parlement européen interdit, en 2015, le clonage animal et la mise sur le marché l'importation d'animaux clonés, d'embryons clonés, de descendants d'animaux clonés, de produits germinaux d'animaux clonés ou de leurs descendants, de denrées issues d'animaux clonés ou de leurs descendants destinées à l'alimentation humaine ou animale. Ce règlement, étant obligatoire dans tous les pays membres, affecte donc aussi la Roumanie.

Pour arriver à un pacte éthique européen de la recherche sur le vivant, le génome et les modifications génétiques la Roumanie a mis en place certaines structures nationales, par exemple, le Conseil National

d'éthique (CNE) qui surveille le respect du cadre législatif pour la recherche, ou le Conseil d'Éthique et Management Universitaire (CEMU), établi qu'à la fin de 2017, qui est responsable du développement d'une culture de l'éthique et intégrité dans les universités. Elle compte avec un ministère dédié uniquement à l'Innovation et Recherche et un comité de l'éthique. Elle est de même comme on l'a toujours disposée à coopérer avec l'Union Européenne.

En conclusion, il n'est pas surprenant que la Roumanie, ayant rejoint l'Union Européenne relativement récemment, et en tant que pays recevant une grande partie des aides financières offertes par l'UE, se positionne de façon plus europhile au sujet de la recherche sur le vivant, le génome et les modifications génétiques.